



## Compte rendu du Conseil Communautaire du Jeudi 9 février 2012

### Etaient présents

Mesdames et Messieurs : ZANNETTACCI Pierre-Jean – GAUTHIER Jean-Claude – LUDIN Astrid – DOUILLET José – MAHUET Jean-Louis - SUBTIL Bruno – CARADOT Pierre – PROTIERE Gérard – GARBIT Josiane – PISSANE Michel (Représentant GOUTTE Didier) - DURET Thierry – BERGEON Pierre – COTE Gérard – RIBAGNAC Marie-Hélène - LARDELLIER Jean – BOUTEILLE Geneviève - GUILLOT Jean-Pierre – ROMAND Alain – QUINCY Vincent - GONIN Bertrand - MARTINAGE Jean – SAGE Bernard - ROHKEN-CAPELLI Françoise – MESEGUER Simon - VIAL Jacques – VAGNIER Nicole - DAS NEVES Muriel – DUFFY Christian – PERRAS Paul - MISSIRE Jean-Paul – DESCOMBES Bernard - REVELLIN-CLERC Raymond – MOLLARD Yvan (Représentant MERMIN Georges) - MARION Jean-Pierre – SIMONET Pascal - DESSAINTJEAN Bernard – VERNY Philippe - OLIVIER Yvon – BELLICAUD Bernard – GUILLET Bernard – PINET Henri – LAROCHE Olivier - MARTINON Christian – RIBEYRON Bertrand - ALLOGNET Robert – ARNOLD Guillaume.

### Etaient absents excusés :

Madame CHAVEROT Virginie - Messieurs GOUTTE Didier – GRIMONET Philippe – MERMIN Georges.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Josiane GARBIT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

### Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le compte-rendu de la séance du 7 décembre est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### Relevé des décisions du Président et du Bureau

## RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU

### 5 JANVIER 2012

- TRAVAUX DE REPARATION DU BATIMENT MESSIDOR SUITE A INCENDIE – suite à un appel à concurrence, l'entreprise LCA est retenue pour un montant de 92 781.149 € HT

- REPRISE DES JOURNAUX MAGAZINES – suite à un appel à concurrence, le marché de reprise des JRM est attribué à la société UPM avec une offre à 92 € HT la tonne.
- ASSURANCE DU PERSONNEL "RISQUES STATUTAIRES" – suite à une mise en concurrence, la société CNP SOFCAP est retenue pour un montant de 17 466.60 € HT
- NETTOYAGE DU BOULODROME – suite à une mise en concurrence, le groupe VICTORIA est retenu avec une offre de 12 006.78 € HT pour 1 an

## **12 JANVIER 2012**

- VOIRIE – suite à un appel à concurrence pour la réalisation des travaux Rue des Humberts, à Dommartin, la société EUROVIA est retenue pour un montant de 149.347,15 € TTC.

## **19 JANVIER 2012**

- CONVENTION SPANC – Avis favorable du Bureau pour autoriser le président à signer la convention quadripartite avec le Cémagref, le CG 69 et les particuliers. L'objectif est de réaliser une étude de suivi des installations d'assainissement non collectif dans le but d'améliorer la connaissance de leur fonctionnement et d'évaluer leur efficacité et leur pérennité.
- ACHAT DE PAPIER - Suite à un appel à concurrence pour l'achat mutualisé de papier dans le cadre d'un groupement de commande avec 15 collectivités du Pays de l'Arbresle (14 communes + la CCPA), c'est l'offre de la société INAPA qui est retenue. Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de 2 ans avec un minimum de 8 500 ramettes et un maximum de 12 000 ramettes A4.
- FOURNITURES ADMINISTRATIVES – suite à un appel à concurrence, c'est la société LYON BUREAU qui est retenue. Il s'agit d'un marché à bon de commande avec un maximum de 20 000 € sur 2 ans
- CONVENTION ALIAPUR - Autorisation pour signer la convention avec Aliapur qui permettra d'évacuer les pneus VL /moto (pneus des agriculteurs et PL interdits) en bénéficiant de financement.
- CONVENTION POUR LES TEXTILES avec Eco-TLC  
L'éco-organisme assure la collecte des textiles sur la base de 9 points communaux et 2 points CCPA. Cette convention portera les points de collecte à 17 et permettra de bénéficier de soutien à la communication.

## **2 FEVRIER 2012**

- ADHESION AU CAUE 2012  
Renouvellement de l'adhésion au CAUE pour un montant de 320 €.

### **✘ Transfert de la compétence petite enfance des communes à la CCPA**

Jacques VIAL rappelle le contenu de la délibération qui est soumise au vote et rappelle que la commission a émis un avis favorable et le bureau un avis défavorable sur cette prise de compétence.

#### **3.2.1 Définition et coordination de la politique en faveur de la petite enfance sur l'ensemble du territoire pour les enfants non scolarisés**

##### **3.2.2 Gestion/extension des équipements d'accueil suivants:**

- A l'Arbresle: EAJE Pause Tendresse et Les Oisillons du Ravatel,
- A Bessenay: EAJE Les Griottes,
- A Bully: EAJE Les P'tits loups,
- A Dommartin: EAJE L'enfant Do,
- A Lentilly: EAJE Les Petits Lutins,
- A St Pierre La Palud: EAJE Les Petits Galibots
- A Sain Bel: EAJE en cours de création
- A Saint Julien Sur Bibost : Etablissement d'accueil "Comme à la maison"

#### **3.2.3 Création des équipements d'accueil pour les enfants non scolarisés décidés par la Communauté de communes après la prise de compétence**

##### **3.2.4 Accueil des 4-6 ans dans les structures gérées par la Communauté de communes**

##### **3.2.5 Création et gestion des relais assistantes maternelles**

Il rappelle qu'il s'agit de l'aboutissement de deux années de travail et souligne le travail de la commission et les attitudes parfois passionnées qui ont accompagné ce projet. Jacques VIAL revient sur la commission générale du 26 janvier qui a permis selon lui d'avoir des avis et des témoignages intéressants avec deux approches différentes de deux communautés de communes.

Il ajoute que ce dossier reste à approfondir, entre autre sur l'aspect financier et dans l'hypothèse d'une réponse positive du conseil, cet aspect sera précisé.

Jacques VIAL insiste sur l'aspect solidaire de ce projet, qui permettra de créer une unité sur le territoire avec un même service partout. Il ajoute que différentes études montrent qu'un élargissement de l'offre s'avère nécessaire.

Le Président donne la parole aux élus présents.

Josiane GARBIT revient sur la présentation faite en commission générale et n'est pas d'accord sur ce qui a été dit, en particulier sur le fait qu'il n'y a pas de lien entre le lieu de garde des enfants et le lieu où ils vont à l'école par la suite. Selon elle, plusieurs exemples montrent le contraire. Par ailleurs, concernant Chamousset en Lyonnais, les structures ne sont pas ouvertes tous les jours, par conséquent comment font les familles le reste du temps ? Concernant les coûts, Josiane GARBIT remarque que les deux communautés de communes n'ont

pas montré le même enthousiasme mais que globalement les coûts sont importants.

Jean LARDELLIER rappelle qu'il avait déjà donné un avis négatif en juin pour la commune de Courzieu car il craint l'éloignement des structures et à termes la fermeture de classes. Il précise que la commune de Courzieu pense ouvrir un multi accueil en collaboration avec les assistantes maternelles mais la commune ne veut pas que la compétence petite enfance lui échappe.

Bertrand GONIN explique qu'un EAJE est en cours de création sur la commune d'Eveux et souhaite que cet établissement soit inscrit sur la liste précisée sur la délibération. Il ajoute que selon lui, ce serait une richesse d'avoir cette compétence au niveau de la CCPA.

Muriel DAS NEVES revient sur les témoignages des deux communautés de communes qui ont permis de mettre en évidence que l'intercommunalité est le meilleur niveau de gestion car il permet de mettre en place une offre identique sur le territoire et de mutualiser les moyens tout en proposant une meilleure lisibilité pour les familles. L'objectif démontré par les témoignages est de proposer un réel service dans un esprit de solidarité.

Elle ajoute que le dossier de la petite enfance aura permis des échanges sur les craintes des petites communes et déplore que certaines discussions n'aient pas pu avoir lieu dans des conditions sereines. Elle déplore également l'absence de trois vices présidents lors de la dernière commission générale et souligne que ces débats nous amènent à réfléchir à la signification de notre appartenance à la communauté de communes.

Concernant les coûts, ils dépendent du mode de gestion choisi.

Nicole VAGNIER aurait aimé avoir les éléments financiers avant de voter, selon elle, la solidarité commence par la bonne gestion de l'argent du contribuable.

Elle ajoute que selon elle, il y a un lien entre la crèche et l'école et qu'une structure d'accueil permet de garder les enfants sur la commune.

Guillaume ARNOLD pense que cette prise de compétence peut aller dans le sens de l'ouverture de plusieurs petites structures sur le territoire et que le fait de se mettre à plusieurs devrait permettre de diminuer les coûts. Il est favorable à cette compétence et précise qu'il est contre la création d'un poste de coordination sans prise de compétence.

Il ajoute qu'il faut élargir le débat : que veut-on faire dans notre communauté de communes ? que veut-on faire de notre territoire ? Il faut élargir les services aux habitants, il s'agit de l'avenir de notre territoire. Par ailleurs, ce débat a mis en exergue une fracture politique. Guillaume ARNOLD s'adresse à ses collègues de droite et pense que la droite peut aussi être dynamique et solidaire.

Bertrand RIBEYRON rappelle qu'il y a 374 assistantes maternelles sur notre territoire et que ce sont des emplois.

Philippe VERNY revient sur la commission générale qui a été intéressante mais il regrette qu'il n'y ait pas eu le témoignage d'une communauté de communes qui a choisi de ne pas prendre la compétence. D'après ce qui a été dit lors de cette commission générale, la plus grosse structure d'accueil a bien été créée sur la commune située sur le bas par rapport aux déplacements des habitants.

Pour Pierre Jean ZANNETTACCI, c'est l'occasion de finaliser un projet et c'est la première fois que l'on prend une position en faveur des familles.

Il ajoute qu'il y a eu une vraie réflexion avec la commission pour ce service au niveau du territoire et que les témoignages ont prouvé que les différents modes d'accueil peuvent se développer et coexister. Il faut à présent réfléchir ensemble afin d'équilibrer l'offre de service, c'est pourquoi le pilotage se fera au niveau de la

communauté de communes. Il n'a jamais été question de concentrer sur une seule grosse commune.

Au niveau des coûts, il y aura un transfert de charge, la prospective financière avait estimé le coût à 500 000€ .

Pierre Jean ZANNETTACCI est vraiment partisan de cette prise de compétence, c'est selon lui l'occasion de travailler ensemble et de créer des liens sur le territoire.

Raymond REVELIN CLERC adresse ses félicitations à la commission qui a permis une vraie concertation. Il remercie aussi les élus qui ont été présents et regrette que le Président ait annoncé aux vœux qu'il n'y aurait pas de nouvelle prise de compétence alors que le vote a lieu ce soir.

Yvon OLIVIER intervient par rapport à son absence lors de la dernière commission générale. Il explique qu'il n'a pas jugé utile d'être présent car il connaissait parfaitement la situation de la COPAMO et que lorsque cette compétence a été prise, la CAF a beaucoup subventionné.

Puisqu'il ne voyait pas l'intérêt d'intervenir dans cette réunion, il n'est pas venu. Il revient également sur la réunion du bureau élargi de 2011 dans laquelle chaque maire avait pu s'exprimer de manière simple et ajoute qu'il était en faveur de cette prise de compétence à un certain moment pour une raison de solidarité même si St Pierre La Palud a son propre établissement. Toutefois, sa position a changé car selon lui il était impératif qu'une majorité des maires soient d'accord, c'est pourquoi il votera contre aujourd'hui car il ne veut rien imposer aux petites communes. Il ajoute qu'une compétence de ce niveau "ne se prend pas elle se donne".

Yvon OLIVIER souligne également que la commission n'a pas su ou n'a pas pu convaincre les petites communes et qu'il aurait été préférable de ne pas faire durer ce dossier aussi longtemps. Il ajoute que sa famille politique c'est la gauche mais dire que le social est de gauche est révolu.

Par ailleurs, selon lui il est déplacé de faire des remarques sur l'absence de certains élus.

Bruno SUBTIL souhaite préciser que le débat a été intéressant mais fait une remarque sur les premiers paragraphes du rapport qui auraient dû être rédigés sous forme interrogative. Selon lui, le débat autour de cette prise de compétence n'est pas un problème "droite gauche" mais un problème de solidarité, ce qui signifie qu'il est nécessaire de prendre en compte la diversité de notre territoire. Les deux communautés de communes qui se sont exprimées lors de la commission générale ont des cas très différents des nôtres. Aujourd'hui plusieurs de nos communes créent des structures locales et cherchent à proposer aux familles un service cohérent par ailleurs, il est important de penser à la qualité de vie des enfants et pas seulement à celle des parents.

Bruno SUBTIL salue la mise en place du RAMI, une expérience de proximité qui a permis d'amener un service dans les communes.

Concernant l'aspect financier d'une prise de compétence petite enfance, il ajoute que même 500 000 €, ça fait beaucoup, pour information, à Bessenay le coût est de 40 000 €.

Plus globalement pour la Communauté de communes, le budget de fonctionnement dans les années à venir va être important. Bruno SUBTIL regrette que tous les élus communautaires n'aient pas été conviés à la présentation de KPMG lors de la conférence des maires qui a permis de mieux comprendre l'évolution des finances de notre structure et qui nous incite à la prudence sur la prise de compétences nouvelles. En effet, il faut prendre conscience de ce que va coûter le fonctionnement à l'avenir, surtout si on veut apporter à la population de nouveaux projets comme l'extension de l'aquacentre qui s'avère indispensable. Il est donc préférable de faire et compléter ce qu'on a déjà en termes de compétences. Par ailleurs, une prise de compétence nécessite une majorité importante.

Thierry DURET revient sur son absence lors de la commission générale et explique que pour lui cette réunion n'avait pas d'intérêt car tout le monde était d'accord. Il avait demandé que l'on fasse intervenir des personnes

qui n'étaient pas favorables, ce qui n'a pas été fait. Par ailleurs, il souligne que l'on n'a jamais pointé les présents et les absents et que chacun peut choisir les réunions dans lesquelles il va !

Bernard DESCOMBES rappelle que le travail sur la petite enfance remonte en réalité à 2008/2009 et qu'il a perduré car personne ne l'a stoppé (ni le bureau ni les maires). Il revient sur la présentation des deux communautés de communes et explique que le choix a été de faire intervenir des gens qui avaient mis en place ces services afin d'apporter leur expérience.

Par ailleurs, il est navré que l'on mette l'agrandissement de l'aquacentre face à la petite enfance.

Selon lui, ces débats auront fait ressortir tous les malaises de ce territoire mais le SCOT dans les années futures va limiter notre développement. Il pense que les élus du Pays de L'Arbresle ne sont pas "mûres" pour évoluer vers une compétence communautaire pour la petite enfance et qu'il sera difficile dans ces conditions de parler de "stratégie de territoire". Il ajoute qu'un certain nombre de malaises ont été mis en évidence et que nous ne sommes pas dans une démarche communautaire. Il espère que le travail effectué sera repris en 2014.

Guillaume ARNOLD précise qu'une cristallisation politique n'a pas lieu d'être et qu'il ne faut pas voter ce soir sur des critères politiques.

Jean Louis MAHUET rebondit sur les propos de Bernard DESCOMBES. Il rappelle que la réflexion sur la création du poste pour la jeunesse avait débuté en 1995 et qu'elle a nécessité beaucoup de temps. On a effectivement mis le doigt sur le fait que nous ne sommes pas mûres pour faire des choses ensemble. Il demande où est la cohérence avec un vote favorable à l'Agenda 21 ?

Jacques VIAL ne veut pas rentrer dans l'agression verbale. Il rappelle le sens du mot "politique" : "s'occuper des affaires de la cité", ce qui peut être fait selon nos différentes sensibilités en s'enrichissant d'avis différents.

Il ajoute que la commission générale a permis de mieux comprendre les enjeux et qu'il n'y avait pas que des gens passionnés par la compétence petite enfance lors de ces présentations.

Concernant le coût, effectivement il existe mais tout comme pour l'aquacentre dont le déficit n'a jamais été remis en cause car il permet d'offrir un service aux enfants des écoles et aux habitants.

Par ailleurs, il n'y a pas d'incompatibilité entre structures d'accueil et assistantes maternelles, ce qui a bien été montré par les deux communautés de communes qui sont intervenues. Il faut également se méfier de la crainte qui consiste à dire que la commune va mourir, même si l'inquiétude des petites communes est légitime.

Pierre Jean ZANNETTACCI rappelle que les enfants qui sont à la crèche de l'Arbresle sont scolarisés par la suite dans leur commune d'origine et souligne qu'il ne s'agit pas d'une prise de compétence liée à la politique.

Yvan MOLLARD s'inquiète de la multitude de crèches qui ouvrent dans les communes s'il n'y a pas une vision globale au niveau de la communauté de communes.

Pierre BERGEON rappelle que pour St Laurent de Chamousset, c'est une société parisienne qui gère les structures et ne comprend pas en quoi un transfert de compétence pourrait être qualifié de plus social.

Jean Pierre GUILLOT souligne qu'il y a beaucoup d'arguments pour et beaucoup d'arguments contre et que chacun a pu les développer selon ses pulsions, ses sensations ou ses croyances. Il remercie la commission pour le travail conduit avec Bernard DESCOMBES depuis 2008.

Il explique avoir une vision stratégique pour la communauté de communes et estime qu'il est de son devoir de tracer des lignes de fond pour la Communauté de communes afin de la placer sur un parcours jusqu'en 2014. C'est dans ce sens qu'il s'est exprimé lors de la cérémonie des vœux en souhaitant ne pas prendre de nouvelles compétences pour l'instant. Il estime également que la communauté de communes a un rôle important à jouer

dans tous les secteurs et qu'il ne faut pas opposer communauté de communes et communes. Par ailleurs, selon lui, la proximité reste le meilleur garant du lien social et il peut être préférable d'accompagner plutôt que de se substituer.

Jean Pierre GUUILLOT rappelle que la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle est allée depuis longtemps au delà des deux compétences obligatoires imposées par la Loi. Il cite la voirie, les déchets, les équipements sportifs structurants, la politique du logement (300 000€ /an), l'aide à la maison de retraite ou à l'AAPHTV , l'accompagnement pour la jeunesse, les RAM....et s'il est décidé de ne pas prendre cette compétence, cela ne signifie pas pour autant qu'on ne fait rien. Il rappelle que notre communauté de communes se situe dans les 30% des intercommunalités qui ont le plus de compétences : il faut assumer pleinement les compétences que nous avons déjà et conforter avant de développer, c'est une vision responsable.

Il propose également à chacun de réfléchir sur la signification d'une prise de compétence : ne doit-elle pas être issue d'une envie collective et le fruit d'un accord commun ?

A l'heure ou la majorité des communes par leurs maires ne souhaitent pas ce processus d'intégration communautaire, est-ce qu'une prise de compétence peut se prendre avec une majorité de maires contre ? chacun prendra ses responsabilités.

Il ajoute que différents projets sont en cours et qu'ils sera nécessaire de faire des choix.

Astrid LUDIN demande que le vote ait lieu à bulletin secret . Le Président soumet cette proposition aux membres du conseil, plus d'un quart des membres est d'accord, le vote aura donc lieu à bulletin secret.

**Après en avoir délibéré avec 24 voix contre, 20 voix pour et 3 bulletins nuls, les membres du Conseil refusent le transfert de la compétence petite enfance des communes à la communauté de communes**

### ***✘ Transfert de la compétence éclairage public des zones d'activités de la CCPA au SYDER***

Yvon OLIVIER rappelle que la modification des statuts du SYDER permet aujourd'hui de lui transférer la compétence optionnelle pour l'éclairage public.

Pour rappel, la CCPA ne bénéficie pas de la compétence Eclairage Public (EP) sur les 16 ZAE, toutefois elle honore les règlements des consommations en éclairage public pour les zones d'activités suivantes :Les Garelle (790 €), La Giraudière (674 € TTC), La Ponchonnière (4640 € TTC), les consommations EP des 13 autres ZAE étant prises en charge par les communes ou le SYDER, si la commune lui transféré cette compétence. L'exercice de cette compétence est exercé dans le cadre des actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Le SYDER est l'autorité organisatrice et gestionnaire de la distribution publique d'électricité sur le territoire de ses communes adhérentes (compétence obligatoire). Le SYDER est également habilité à exercer, sur demande expresse des collectivités et établissements publics de coopération intercommunale et après délibération concordante du comité syndical, des compétences optionnelles en matière d'éclairage public, de distribution publique de gaz, de production de chaleur et de réseau de distribution de chaleur, d'études d'implantation de vidéo-surveillance.

Yvon OLIVIER précise que la date du transfert de compétence devra être concordante entre le SYDER et la CCPA permettant un transfert progressif des factures EP par le fournisseur d'énergie sur la base d'un accord conventionné sur des délais de mise à niveau des ouvrages avec des conditions identiques avec les lotissements privés repris en domaine public.

Pierre BERGEON souhaiterait que la communauté de communes fasse un effort pour limiter l'éclairage sur les zones, comme le font certaines communes, elle devrait faire preuve d'exemplarité.

Yvon OLIVIER propose qu'un travail soit mené dans ce sens dans le cadre de l'agenda 21.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, les conseillers communautaires approuvent le transfert de la compétence éclairage public spécifique aux 16 zones d'activités au titre des compétences optionnelles du SYDER.**

### **✘ *Approbation du projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) – 2012-2015***

Paul PERRAS rappelle que le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine a délibéré en 2008 pour le portage et la mise en œuvre du contrat de rivières Brévenne-Turdine sur le bassin versant. Dans le contrat de rivières Brévenne-Turdine, le volet « B2 » concerne la gestion des inondations, et un certain nombre d'opérations y avaient été inscrites en maîtrise d'ouvrage SYRIBT, et en particulier la construction d'ouvrages de ralentissement dynamique des crues.

Cependant, la réévaluation du programme de travaux, ainsi que le désengagement financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse sur ces actions ont amené le SYRIBT à chercher d'autres moyens de financer ces projets. C'est ainsi que lorsque le Ministère de l'Ecologie a mis en place un nouveau label « PAPI » (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), le SYRIBT s'est positionné en tant que candidat potentiel.

Les statuts du syndicat ont été modifiés pour pouvoir porter un PAPI, une lettre d'intention a été envoyée au Préfet coordonnateur de bassin, et un emploi saisonnier de chargé de missions « gestion des inondations » a été créé : le SYRIBT est maintenant en mesure de pouvoir déposer sa candidature officielle, qui devra être agréée par le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée puis par un Comité National d'Agrément.

La plupart des actions inscrites au projet de PAPI sont déjà présentes dans le volet B2 du contrat de rivières Brévenne-Turdine, mais leur inscription au PAPI va permettre un meilleur taux de financement (ex. création des zones de ralentissement dynamique), et d'autres ont été ajoutées, soit en maîtrise d'ouvrage SYRIBT, soit portées par d'autres maîtres d'ouvrage : communes, CCI par exemple. Il est à noter que la mise en place parallèle du PPRI Brévenne-Turdine a apporté son lot de nouvelles actions. Par exemple, l'axe concernant la réduction de la vulnérabilité va permettre aux habitants de la « zone rouge » du PPRI de pouvoir bénéficier d'aides financières pour réduire leur exposition au risque.

Du point de vue financier, l'engagement des actions entraîne des dépenses supplémentaires par rapport aux dépenses liées au contrat de rivières Brévenne-Turdine.

⇒ Le PAPI pourrait donc être complètement financé en prolongeant d'une année le financement annuel actuel. Cette proposition a été présentée aux 6 Présidents de Communautés de Communes adhérentes le 4 janvier 2012, qui ont validé le fait de prolonger d'une année supplémentaire (année 2015) le financement établi selon la clé de répartition actuelle.

Jean Louis MAHUET souligne que parmi les actions, l'action 6 est très importante, elle concerne le « pont du Martinon » à l'Arbresle.

Paul PERRAS partage cet avis. Il précise que le PAPI permet d'assurer 50 % du financement des travaux et que le SYRIBT cherche activement un maître d'ouvrage pour l'autre moitié, il ajoute que cet ouvrage appartient à



l'Etat.

Jean Claude GAUTHIER demande pourquoi il n'est pas prévu un aménagement sur le Bigout ? Pau PERRAS répond qu'il est prévu un aménagement de cette zone avec entre autre le rachat des maisons.







Pierre Jean ZANNETTACCI ajoute que la CCPA aurait pu aussi travailler sur l'autre côté de la rive et faire des acquisitions foncières à la place de la mairie de l'Arbresle.

Paul PERRAS répond que dans le cadre du contrat de rivières, les actions menées par l'Arbresle pourront être éligibles à des subventions sur le volet environnemental et paysager en tant que maître d'ouvrage.

Jean Pierre GUILLOT propose de faire une réunion avec la CCPA, l'Arbresle et le SYRIBT sur le dossier du Bigout.

Bernard DESCOMBES demande si le PAPI n'aurait pas pu être l'occasion de s'occuper du TRESONCLE ?

Paul PERRAS répond que le dossier n'est pas exhaustif mais que ce sont en priorité les zones rouges qui sont concernées. Cependant, s'il ya des choses à rajouter pour des affluents, pourquoi pas ?

-  **Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil**
-  **APPROUVENT les objectifs et les enjeux du PAPI Brévenne-Turdine d'une durée de 4 ans ;**
-  **VALIDENT le contenu du contrat et le programme de travaux ;**
-  **RECONNAISSENT le rôle du SYRIBT en tant que structure porteuse du PAPI Brévenne-Turdine dans sa phase de réalisation, en charge de la coordination de la démarche et de la maîtrise d'ouvrage des travaux inscrits ;**
-  **AUTORISENT le Président du SYRIBT à signer le PAPI Brévenne-Turdine avec les partenaires techniques et financiers, ainsi que la convention cadre relative au PAPI, sous réserve de leur validation par l'instance de labellisation nationale des PAPI ;**
-  **S'ENGAGENT à participer au financement des actions en maîtrise d'ouvrage SYRIBT en fonction de la règle d'intervention établie au sein du SYRIBT, et ce jusqu'à la fin de la programmation du PAPI (fin 2015) ;**

## AGENDA 21

### ***✗ Validation de la phase 2 de l'Agenda 21***

Paul PERRAS explique que l'Agenda 21 du Pays de l'Arbresle achève la deuxième phase de son élaboration correspondant à la définition d'une stratégie d'intervention.

Il rappelle que l'Agenda 21 est un PROJET, c'est-à-dire une « projection » vers l'avenir, une ambition, des objectifs, un ensemble de réponses à des questions formulées habituellement sous forme d'enjeux. Par définition, il nous indique la trajectoire d'un territoire dans le temps, entre ce qui sépare le long terme dans lequel il s'inscrit et le court terme dans lequel nous agissons au quotidien.

Afin d'identifier ce projet, la démarche d'Agenda 21 du Pays de l'Arbresle a, tout d'abord, fait le détour obligé par la réflexion prospective. Celle-ci est destinée à l'émergence des choix essentiels qui guideront les politiques

en matière de développement durable pour les 20 années à venir.

Entre d'une part la VISION PARTAGEE issue de la réflexion prospective qui se situe dans le long terme, et d'autre part la proposition des premiers programmes d'actions qui se situe dans le court terme, la STRATEGIE est l'étape incontournable qui fixe les objectifs et les résultats attendus à moyen terme en matière de développement durable. Elle doit à la fois poser les bases et les repères de l'action collective et rationaliser les interventions pour une efficacité accrue dans la formulation des choix et l'affectation des moyens.

#### **LES 5 AXES ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'AGENDA 21 PROPOSES SONT :**

- A. Un cadre de vie dont chacun est acteur et responsable**
- B. Un développement économique local diversifié, et en lien avec la dynamique métropolitaine**
- C. Une mobilité facilitée et performante au regard du développement durable**
- D. Une gestion précautionneuse des espaces et des ressources**
- E. Une dynamique intercommunale et communautaire confortée par la participation habitante**

L'A 21 est un outil avant tout. Le cadre a été respecté au mieux. Le plus important est les orientations à l'intérieur des grands axes.

Paul PERRAS détaille les différentes orientations et rappelle le planning des prochaines étapes.

Il précise que ces actes auront des déclinaisons à plusieurs échelles : communauté de communes et communes. Concernant le groupe citoyen, un travail est en cours sur l'élaboration d'une charte afin de définir le rôle des citoyens et éviter les frustrations. Il précise que ces derniers ont été reçus il y a quelques jours et que le dialogue est renoué.

Bernard DESCOMBES explique qu'il va suivre la proposition mais il lui semble que la problématique des déplacements ne doit pas être gérée à notre échelle. Est-ce que l'Agenda 21 pourra faire avancer les choses ?

Jean Pierre GUILLOT partage cet avis et souhaite que l'on dépasse le niveau intercommunal en travaillant avec d'autres territoires

Paul PERRAS précise qu'au niveau international, on pourrait intégrer les actions qui existent déjà sur le territoire.

Jacques VIAL explique qu'il va approuver les axes stratégiques afin de poursuivre l'Agenda 21 mais il fait part de ses réserves et de son impatience. En effet, selon lui, le dossier n'avance pas bien vite et on ouvre quelques fois des portes ouvertes. Il remarque que le Bureau d'étude prend un peu les élus pour des écoliers et souligne que cela peut mettre très mal à l'aise, comme lors de la dernière réunion. Il demande que le bureau d'étude agisse au lieu de parler.

Muriel DAS NEVES est favorable sur le fond et attend des actions concrètes, elle regrette toutefois la forme : ce qui peut être dit au niveau des groupes de travail n'est pas retrouvé dans les documents, selon elle on ne retrouve pas les avis contrastés. Elle demande comment sont retransmis les comptes-rendus et souhaiterait qu'ils soient transmis à tous, même aux groupes qui ne participent pas.

Paul PERRAS précise que les comptes-rendus sont tous sur le site de la Communauté de communes et que les

élus délégués A 21 des communes étaient censés les faire passer aux autres élus.

Jean Louis MAHUET explique que l'expression citoyenne est importante mais que par moment, il est difficile de savoir où est la place des élus. Il ajoute que des choses sont à améliorer sur la forme et que les élus doivent prendre leur part pour faire avancer cet agenda 21 qui est très important. C'est un outil à l'intention des élus et de la population qui ne doit pas rester un simple catalogue.

Bertrand GONIN pense que le bureau d'étude n'en fait qu'à sa tête et qu'il doit être recadré. Il ajoute que l'Agenda 21 ne doit pas être un catalogue de ce qui se fait déjà, il fait être porteur d'idées et de projets pour les années à venir.

**Après en avoir délibéré avec 46 voix pour et 1 abstention , le Conseil Communautaire :**

**VALIDE l'ensemble des axes stratégiques de l'Agenda 21 du Pays de L'Arbresle,**

**AUTORISE le lancement de la troisième phase de l'Agenda 21 : la rédaction du plan d'actions.**

## Cadre de vie et sport

### **✘ Tarifs Aqua Centre et Centre Forme**

Bruno SUBTIL explique que chaque année, la Commission est amenée à se positionner sur les tarifs d'accès à l'Aqua Centre et au Centre Forme. L'examen des tarifs pratiqués dans les établissements similaires de notre secteur montre que nos tarifs se situent plutôt dans une fourchette haute, néanmoins, l'augmentation des coûts de fonctionnement, notamment ceux liés aux énergies amènent la Commission à proposer une augmentation nécessaire mais limitée des tarifs à un niveau aux alentours de 2 %.

L'examen de tarifs préférentiels pour certaines catégories de public (chômeurs, étudiants, handicapés, ainsi que les tarifs comité d'entreprise...) seront étudiés par la Commission pour l'année 2013.

Jean Louis MAHUET ne prend pas part au vote

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les tarifs 2012 pour l'aquacentre et le centre forme**

### **✘ Convention de gestion du boulodrome**

Bruno SUBTIL explique que la convention avec l'association de gestion du boulodrome couvert du Pays de l'Arbresle a été légèrement modifiée sur 2 points :

- L'un sur la tacite reconduction chaque année et la période d'utilisation,
- L'autre sur la concertation avec les services de la Communauté de Communes lors de l'établissement de la facture au regard des charges de fonctionnement.

Il précise que l'association utilise le boulodrome 1400 heures par an, soit un coût de revient de 10€ de l'heure, le collège des Quatre Vente et le club de tir à l'arc utilisant légalement la structure.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la modification**

## des statuts avec l'association de gestion du boulodrome

### Développement économique

#### **X** *Signature du protocole de commercialisation et d'aménagement de la ZAE de la Ponchonniere*

Yvon OLIVIER rappelle en préambule que la commercialisation de la zone de la Ponchonnière est difficile et explique que la commission développement économique a travaillé sur un partenariat consistant à donner l'exclusivité sur l'aménagement de l'ensemble de la zone, excepté la masse 2 qui est réservée pour une éventuelle implantation de la caserne des pompiers. Une restriction a également faite sur la masse 5 et 6 pour un éventuel agrandissement de l'aquacentre dont la réflexion est en cours.

La société W Life Connex Solutions, développeur immobilier, s'est en effet rapprochée de la Collectivité et lui a proposé un schéma global de développement de cette extension. La Société réalise ce travail dans le cadre d'un groupement composé d'architectes et d'urbanistes (Agence Babylone Avenue) et d'un constructeur d'envergure nationale (Novelige, groupe Vinci).

Guillaume ARNOLD ajoute que ce projet est vraiment intéressant et pourra permettre un aménagement d'ensemble.

Yvon OLIVIER précise que la Communauté de communes paye 4000 € pour l'étude de prescriptions architecturales.

Le projet de protocole entre la Communauté de communes et la société W Life Connex Solutions a pour objet de préciser les conditions du développement architectural et de stipuler l'exclusivité consentie

Par ailleurs, un planning prévisionnel de réalisation des opérations sur les masses 1, 3, 7 et 8 est prévu comme suit:

- Premier semestre 2012 : élaboration du programme de construction
- Second semestre 2012 : présentation du projet architectural, dépôt de permis de construire et signature d'une promesse de vente pour l'acquisition de toutes ou d'une partie des masses

S'agissant des masses 5 et 6, un planning opérationnel sera défini une fois que la décision relative à l'évolution de l'aqua centre sera prise par la collectivité.

Le projet de protocole prévoit une durée expirant au 31 décembre 2012, renouvelable trimestriellement par tacite reconduction sauf dénonciation d'une des parties intervenue au plus tard 15 jours avant l'échéance.

En tout état de cause, le protocole expirera le 31 décembre 2013.

Un avenant au présent pourra être conclu à l'occasion de chaque opération nécessitant un traitement particulier non défini.

- 📄 Après en avoir délibéré avec 45 voix et 2 abstentions, le Conseil Communautaire:
- 📄 APPROUVE la signature du protocole avec la société W Life Connex Solutions
- 📄 AUTORISE le Président à signer le protocole
- 📄 CHARGE le Président d'exécuter la présente délibération

## Environnement

### ✂ *Avenant carton au marché "déchèteries"*

Thierry DURET explique qu'il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer un avenant avec l'entreprise Sita MOS pour les cartons collectés en déchèterie (tonnage 2011 : 266 tonnes). Cet avenant augmenterait de 25 000 € HT le coût actuel du marché.

En contrepartie, les cartons pourraient être revendus et des recettes pourraient compenser l'avenant signé :

- Eco-Emballages soutient les cartons dans la limite de 28% à 200 €/tonne, soit sur le tonnage 2011, 14 560 € HT
- Le SYTRIVAL finance le rachat des cartons avec un prix plancher minimum à 60 €/tonne, soit 15 960 € HT minimum.
- Le delta serait donc au minimum de 5 520 € HT annuel.

- 📄 Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil approuve l'avenant avec la société SITA MOS portant sur la collecte des cartons